Renforcement de la gouvernance climatique, des capacités institutionnelles (stations météorologiques et hydrométriques) et de la mobilisation des ressources financières pour l'adaptation

Aléas climatiques ciblés	Tous aléas (renforcement des capacités transversales)
Secteurs concernés	Gouvernance ; services climatiques ; finances publiques
Type d'approche	Institutionnelle et financière
Échelle d'intervention	Nationale ; régionale ; communale
Fiches connexes	N°19 (information climatique) ; N°25 (gouvernance et financement, Savanes)

1 DÉFINITION

Ensemble de mesures transversales qui renforcent le cadre de gouvernance climatique aux échelles nationales, régionales et communales, les capacités d'observation météorologique et hydrométrique, et la mobilisation diversifiée de financements pour l'adaptation, afin de disposer de données climatiques fiables et d'un financement pérenne de l'action climatique.

2 OBJECTIFS

- Renforcer le cadre institutionnel et la gouvernance climatique aux niveaux régional et communal
- Améliorer la couverture et la fiabilité des réseaux d'observation météorologique et hydrométrique de la région
- Opérationnaliser et mettre en œuvre le Plan régional d'adaptation aux changements climatiques
- Accroître la mobilisation de ressources financières nationales, internationales et privées en faveur de l'adaptation dans la région
- Renforcer les capacités techniques des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État

3 ZONE D'APPLICATION

Région Centrale du Togo (préfectures de Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua, Blitta et Mô) ; communes pilotes de Tchaoudjo (Sokodé) et services déconcentrés de l'État et collectivités territoriales de la région.

Documentation photographique – Zones vulnérables



Photo : Réhabilitation des stations hydrométriques
Localité : Togo
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……

Localité : ……
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……

4 MATÉRIEL ET MÉTHODES

4.1 Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance climatique

Matériel : textes réglementaires, dispositifs de coordination institutionnelle (comités régionaux).

Mode opératoire

1. Appliquer la loi n° 2025-006 sur la lutte contre les changements climatiques comme socle juridique de l'action climatique régionale
2. S'appuyer sur la Cellule nationale de veille climatique pour orienter les décisions régionales à partir de données scientifiques fiables et d'un suivi rigoureux des engagements
3. Opérationnaliser le Plan régional d'adaptation aux changements climatiques (PRA) de la région Centrale, validé lors de l'atelier régional de Sokodé, en le déclinant en actions concrètes et priorisées
4. Mettre en place des comités de coordination régionaux associant préfectures, communes, services techniques déconcentrés et organisations de la société civile

4.2 Renforcement des capacités institutionnelles d'observation météorologique et hydrométrique

Matériel : stations météorologiques automatiques synoptiques, équipements de mesure hydrométrique, systèmes de transmission de données.

Mode opératoire

1. Étendre le réseau de stations météorologiques automatiques à la région Centrale, dans la continuité des investissements déjà engagés dans d'autres régions du pays
2. Renforcer les capacités techniques et humaines de l'Agence nationale de la météorologie et des services d'hydrométrie, dans le cadre du projet national de renforcement de la résilience climatique appuyé par la Banque Ouest Africaine de Développement
3. Améliorer la transmission rapide des données climatiques à l'Agence nationale de protection civile afin d'alimenter un système d'alerte précoce efficace et moderne

4. Former les agents locaux à la collecte, à la transmission et à l'analyse de premier niveau des données climatiques

4.3 Planification climat-énergie au niveau communal

Matériel : outils de diagnostic de vulnérabilité communale, plans d'action locaux (PAAEDC).

Mode opératoire

1. Élaborer et mettre en œuvre des Plans d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et le Climat (PAAEDC) dans les communes de la région Centrale, à l'image des communes de Tchaoudjo, territoires pionniers de la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne
2. Réaliser des diagnostics de vulnérabilité communale associant élus locaux, services techniques et populations
3. Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des engagements pris dans ces plans communaux, comme cela est déjà pratiqué à Tchaoudjo et à Kloto
4. Étendre progressivement cette démarche aux autres communes de la région Centrale (Tchamba, Sotouboua, Blitta, Mô)

4.4 Mobilisation de ressources financières pour l'adaptation

Matériel : outils de suivi, de rapportage et de gestion du financement climatique, dossiers de projets, mécanismes de financement dédiés.

Mode opératoire

1. Développer un système de suivi, de rapportage et de gestion du financement de l'adaptation, dans le cadre du projet national soutenu par le Fonds vert pour le climat et la FAO
2. Promouvoir l'engagement et l'investissement du secteur privé dans les solutions d'adaptation régionales
3. Mobiliser des financements internationaux dédiés à la région Centrale (Fonds pour l'environnement mondial, Union européenne, partenaires bilatéraux) pour des projets concrets, tels que la restauration des écosystèmes de la Zone agroécologique III
4. S'inscrire dans les démarches nationales de budgétisation verte afin de flécher davantage de ressources publiques vers l'adaptation au niveau régional

5 CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le renforcement institutionnel et la mobilisation de financements sont des démarches continues à mener tout au long de l'année. Le suivi météorologique et hydrométrique doit être assuré en permanence, avec une vigilance accrue en début et en fin de saison des pluies. Les revues de mise en œuvre des plans communaux (PAAEDC) et du Plan régional d'adaptation sont réalisées périodiquement sous forme de bilans annuels, qui sont partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

6 AVANTAGES ET CONTRAINTES

Avantages et co-bénéfices	Contraintes et limites
▪ Meilleure anticipation des risques climatiques grâce à des données météorologiques et hydrométriques plus fiables et mieux localisées	▪ Couverture encore incomplète du réseau d'observation météorologique et hydrométrique dans la région Centrale

Avantages et co-bénéfices	Contraintes et limites
▪ Cohérence renforcée entre les actions climatiques nationales, régionales et communales ▪ Capacité accrue à mobiliser des financements internationaux pour des projets concrets d'adaptation dans la région Centrale ▪ Implication renforcée des collectivités locales, des services techniques et du secteur privé dans l'action climatique ▪ Meilleure redevabilité et transparence dans l'usage des financements climatiques mobilisés	▪ Capacités techniques et financières limitées de plusieurs communes pour mettre pleinement en œuvre leurs plans climat-énergie ▪ Forte dépendance persistante à des financements extérieurs pour les grands projets régionaux d'adaptation ▪ Nécessité d'une coordination soutenue entre les multiples niveaux de gouvernance (national, régional, préfectoral, communal) ▪ Risque de fragmentation des initiatives si la coordination régionale et le partage d'information entre acteurs ne sont pas suffisamment renforcés

7 INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

N°	Indicateur proposé (unité) ; méthode et fréquence de mesure
I1	Nombre de stations météorologiques et hydrométriques automatiques opérationnelles dans la région et taux de complétude des données (%).
I2	Proportion des mesures du PRA engagées ou réalisées (%).
I3	Nombre de communes disposant d'un PAAEDC adopté et suivi.
I4	Montant des financements climatiques mobilisés pour la région (en FCFA), par source (publique, internationale, privée).

Indicateurs proposés à titre indicatif, à ajuster selon la situation de référence et les moyens de suivi disponibles.

8 SITES DE RÉFÉRENCE

Documentation photographique – Sites de réussite



Photo : Renforcement des stations météorologiques pour les prévisions agrométéorologiques
Localité : ……
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……



Photo : Renforcement de la gouvernance climatique nationale sur le Fond vert Climat
Localité : ……
Coordonnées (WGS 84) : …… ° N ; …… ° E
Date : …… Crédit : ……

9 RÉFÉRENCES

[1] Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique du Togo. *Le Togo consolide sa gouvernance climatique (loi n° 2025-006 du 14 avril 2025 sur la lutte contre les changements climatiques)*.

[2] République Togolaise. *Veille climatique (Cellule nationale de veille climatique, sous la responsabilité du Dr Edou Komla)*.

[3] Agence Nationale de Protection Civile du Togo (ANPC). *Renforcement de la résilience climatique du Togo (projet appuyé par la Banque Ouest Africaine de Développement - BOAD, renforcement de l'hydrométrie et de l'ANAMET)*.

[4] Agence Togolaise de Presse (ATOP). *Tchaoudjo/climat : le Togo se dote de plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques (atelier de validation à Sokodé)*.

[5] Ministère de l'Administration Territoriale, de la Gouvernance Locale et des Affaires Coutumières du Togo. *Lancement de la phase 4 du projet CoMSSA : le Togo renforce l'action climatique locale (communes de Kloto 1 et de Tchaoudjo 1, territoires pilotes)*.

[6] Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne (CoM SSA). *Plan d'Action pour l'Accès à l'Énergie Durable et pour le Climat (PAAEDC) des communes de Tchaoudjo, Togo*.